



Dossier

la Sécurité sociale

Nos exigences demeurent,
nous les ferons entendre!



Demat deoc'h ! Bonjour !



Annie Caillaud-Belleau est enseignante retraitée depuis 2013, après avoir exercé pendant 38 ans (27 ans comme directrice en maternelle dont 18 en ZEP). Militante syndicale dans le Collectif des retraités du SNUipp-FSU, elle habite à Saint-Herblain près de Nantes et participe activement à la vie de l'association « Kentelioù an Noz » en Loire-Atlantique.

1) Comment fonctionne l'association et quelles sont ses activités ?

« Kentelioù an Noz » qui signifie « Cours du soir » en breton organise des cours de Breton en Loire-Atlantique et développe des activités supports de pratiques langagières (chant, théâtre, soirées-café, ateliers de cuisine, radio, jardinage, comité de lecture, camps d'enfants). Elle emploie deux salariés à plein temps et une dizaine de professeurs vacataires. Adhérente en 2000 pour apprendre le breton, je me suis impliquée dans son fonctionnement en devenant membre du Conseil d'administration.

Je fais partie de Joyi, petite équipe de théâtre. Outre les quelques représentations de courtes pièces, de sketches, nous allons à la rencontre de stagiaires en formation longue de breton (6 mois), nous participons à des soirées-improvisations, veillées, poésie. En janvier, avec les collégiens et lycéens bretonnants de Nantes, nous mettons en scène les textes d'une auteure bretonne invitée à la soirée Ene Breizh.

« C'est la première fois que j'utilise la langue de ma grand-mère ! »

Avec une autre militante, nous animons tous les mois des ateliers de chant qui sont le complément de stages organisés cinq samedis matins par an. Nous invitons des intervenants « spécialistes » du chant breton à danser ou gwerz — complainte. Enfin, je participe à la Bodad-Lenn: comité de lecture de livres écrits en breton par des auteurs du passé ou contemporains.

2) Qu'est-ce que qui vous a conduit à vous y engager ?

Ma famille, originaire de Loire-Atlantique, m'a transmis un vif sentiment d'appartenance bretonne. Mon père qui est né en 1921, parlait Gallo, la langue romane de l'est de la Bretagne, ce dont il était fier. Il réfutait la partition de la Bretagne qui avait été décrétée en 1941 sous Pétain. Apprendre le breton, c'est pour moi compléter mon identité. Je pense que plus on est enraciné dans sa culture, moins on craint « l'Autre », et plus on s'enrichit à son contact.

3) Votre passage à la retraite a-t-il facilité votre implication dans la vie associative ?

La disparition du stress me donne plus d'énergie. Mais il faut que j'équilibre mes journées, que je fasse des choix entre mes divers engagements et ma vie familiale pour être présente auprès de mes parents, mes petits-enfants, car j'ai tendance à saturer mon agenda. J'utilise pleinement le temps dans l'association pour développer la connaissance et la transmission du breton. Au-delà de l'accomplissement personnel, mon engagement m'a offert de belles rencontres et de précieux moments. Il faut savoir qu'à l'instar d'autres langues minoritaires, le breton fut longtemps interdit et que pour nombre de personnes, l'apprendre est une forme de résilience. Je citerai Kristian, me disant à l'issue d'un stage de chant: « Je suis ému, car c'est la première fois que j'utilise la langue de ma grand-mère ! ». Passer le relais entre les générations est également important : j'ai ainsi eu l'occasion de rendre sa fierté à mon père et d'ouvrir le chemin à mon fils qui occupe un emploi utilisant le breton.

● **Propos recueillis par Monique RAMÉ**



Sommaire

Dans mon association

02 > Demat deoc'h! Bonjour!

Actu

04 > Comptes notionnels : que vont nos retraites devenir ?

05 > Inégalités femmes/hommes

06 > 3 questions à Didier Bourgoïn

Dossier

07 > Sécurité sociale : une question de santé publique

08 > Dis, raconte-moi la Sécu...

09 > La Sécurité sociale au service d'avancées majeures

10 > Poursuivre le débat

Pour vos papilles

11 > Bien « sentir » son vin pour le « marier » au mieux

Actu

12 > Les retraités ont décidé, de nouveau, de se faire entendre

13 > L'enseignement en Grèce

Sortir et découvrir

14 > Nantes, une « Maison » à découvrir

15 > Morbihan : découvrez le Golfe

3 questions à...

16 > Gilles Perret

Encart joint à Fenêtre sur cours n° XX

Numéroté de 1 à 16 – distribué aux adhérents retraités
Hebdomadaire du Syndicat National Unitaire des instituteurs,
professeurs des écoles et PEGC – 128 Bd Blanqui - 75013 Paris.
T. : 01 40 79 50 00

Directeur de la publication : Sébastien SIHR

Rédaction : Joël CHENET, Olivier KOSCO, Jacques LECOFFRE, Marc LE DISERT, Bernard LIOURE, Deny NONNET, Gilberte MANDON, Claude RIVÉ

Conception graphique et mise en page : Emmanuelle Roncin & Clément Chassagnard

Impression : Rivaton – ISSN 1241-0497 · CPPAP 3695 D 73 S

Vigilants, exigeants, unitaires

Les Français ont tranché. Dans un pays fracturé en quatre forces équivalentes, le vote du 7 mai a porté Emmanuel Macron à la présidence de la République. Le SNUipp-FSU qui avait appelé à faire barrage au Front National se félicite qu'il n'ait pas accédé au pouvoir.

Ce vote ne signifie pas une adhésion au projet du nouveau président. 41,7% des électeurs ayant assuré son élection ne s'étaient pas portés sur son programme au premier tour, ceux qui ont voté blanc ou nul (8,5%) non plus. Personne ne peut ignorer cette situation. Les annonces sur la décision d'utiliser les ordonnances sur des sujets sociétaux (code du travail, licenciements), la réforme systémique des retraites, les suppressions de postes dans la Fonction publique inquiètent. Les forces syndicales et sociales auront la responsabilité de s'opposer à toute nouvelle dérégulation et recul des droits sociaux.

Les retraités avec le groupe des « neuf » continueront à porter leurs revendications, à maintenir leur cap syndical : fin du gel des pensions, pas de retraites inférieures au SMIC, reconnaissance de la place du retraité dans la société... La lettre d'Emmanuel Macron aux retraités ouvre de nouvelles inquiétudes : aucune annonce de réévaluation des pensions, aucune mesure pour les retraités les plus pauvres, une hausse de la CSG de 1,7% pour une grande majorité de nos collègues retraités qui augmentera encore les pertes de pouvoirs d'achat. La hausse du minimum vieillesse, mesure positive, ne résoudra pas la question centrale du pouvoir d'achat des retraités et de leur paupérisation. L'extension de l'exonération de la taxe d'habitation risque d'affaiblir un peu plus encore les services publics. Une adresse unitaire au nouveau Président, s'appuyant sur les plus de 10 000 réponses reçues à leur questionnaire est prévue dans les prochains jours. Le SNUipp-FSU avec le Collectif des retraités maintiendra son cap : défendre les revendications des retraités dans le cadre unitaire qui s'est construit depuis des années. Le nouveau gouvernement devra l'entendre.

● Joël CHENET



Toulon, manifestation du 30 mars 2017



Caen, manifestation du 30 mars 2017



Paris, manifestation du 30 mars 2017

Comptes notionnels

Que vont nos retraites devenir ?

Le projet de « compte personnel de retraites » annoncé remettrait en cause le principe de solidarité intergénérationnelle. Malgré la simplicité apparente, c'est un système qui ne garantit pas le montant de la pension et qui peut s'équilibrer automatiquement par l'appauvrissement des retraités.

Voilà que le président Macron nous ressort des cartons le régime par points ou son frère encore plus pervers, « *par comptes notionnels* ». Comme si les mesures prises depuis vingt-cinq ans semblaient ne pas suffire.

Quelques rappels utiles et de leurs conséquences

Toutes les réformes, dites « *paramétriques*⁽¹⁾ » depuis 1987, ont eu un même objectif : réduire la part du PIB consacrée aux retraites. Le COR estime que ces réformes qui ont déjà fortement impacté le pouvoir d'achat des retraités, conduiraient à « *l'équilibre financier* » du système en induisant une baisse du taux de remplacement qui passerait de 75% à 60% au milieu du siècle. Le nombre de retraités augmentant mécaniquement, il est prévu que la part de la richesse qui leur reviendra tombera de 14,2% du PIB aujourd'hui à 12,8% en 2060. Malgré toutes ces régressions, les références collectives à un âge de départ et une durée de cotisation, avec une diversité propre prenant en compte la diversité des carrières ont pu être préservées. Le calcul en « *trimestres* » donne une lisibilité : à la cessation d'activité, chacun connaît ses droits. La retraite est ainsi un élément du contrat salarial, un élément du pacte social et solidaire, la pension de retraite pouvant ainsi être considérée comme un salaire socialisé.

L'illusion du « choix individuel »

« *Un euro cotisé donnera à tous les mêmes droits* »... Derrière cette apparente volonté d'égalité se cache en fait la volonté de dynamiter le système actuel – qui donne pourtant des taux de remplacement très proches⁽²⁾ – pour le remplacer par un

régime unique dit à « *comptes notionnels* ». Ce système créerait un « *compte virtuel* » sur lequel chacun cotiserait. Il reposerait sur la « *neutralité actuarielle* » : chacun recevrait ainsi en principe autant qu'il a versé. À ceci près que la valeur de « *sortie* » est inconnue au moment du départ et serait fonction, entre autres paramètres, d'éléments tels que l'espérance de vie... Ce système de retraites et au-delà, la société, seraient ainsi dégagés de toute responsabilité collective en matière de taux de remplacement, de niveau de vie des retraités. Il exonérerait aussi du débat la question fondamentale de la répartition des richesses produites entre travail et capital. Chaque individu serait ainsi renvoyé à sa responsabilité individuelle pour construire sa retraite. Or, la question du choix est fictive : les choix individuels sont contraints par des situations inégales d'emploi, de pénibilité du travail et de revenus.

« *Loin d'être une affaire individuelle, la retraite, relève de choix de société.* »

Peser sur les choix de société

À l'heure où ces lignes sont écrites, les intentions gouvernementales ne sont pas connues. Mais les volontés affichées sont très inquiétantes et appellent à la plus grande vigilance. Loin d'être une affaire « *individuelle* », la retraite, comme l'ensemble des droits sociaux, relève de choix de société. C'est ensemble, actifs et retraités, par notre force collective que nous pourrons, sans ménager nos efforts et en sachant être unis, peser sur des choix très lourds et éminemment politiques. ● **André ROUX & Bernard LIOURE.**

⁽¹⁾ « *Paramétriques* » car elles ont changé les paramètres du système âge légal, durée d'assurance, etc. par opposition aux réformes dites « *systémiques* » qui visent à changer le système. / ⁽²⁾ 75,2% pour le public et 73,9% pour le privé

Inégalités femmes-hommes : à la retraite aussi



Le constat est sans appel :

droits directs et dérivés confondus, les femmes perçoivent une pension inférieure de 26 % à celle des hommes. Même si

l'augmentation de l'activité

des femmes sur le marché du travail a contribué de façon croissante au financement des régimes de retraite et a permis de réduire l'écart des pensions entre les femmes et les hommes, les réformes intervenues depuis 1993 ont davantage pénalisé les femmes aux carrières plus courtes, à temps partiel et plus précaires. Tout se passe comme si on faisait payer aux femmes le prix de leur espérance de vie plus longue.

Le Comité d'orientation des retraites — COR — considère que l'écart de pension entre hommes et femmes va continuer à se réduire du fait de la poursuite de l'activité féminine. Un optimisme qui oublie que la croissance de l'activité des femmes est uniquement due au temps partiel — leur taux d'activité à temps plein est stable — et que l'écart de salaires entre hommes et femmes ne se réduit plus. De plus, le COR sous-estime l'impact du développement des carrières

courtes, du temps partiel, de la précarité sur les pensions futures des femmes. Et il ignore complètement l'impact de la réforme des bonifications pour enfants dans la Fonction publique qui a dégradé en premier lieu les pensions des femmes. Mais comme si cela ne suffisait pas, la Cour des comptes rajoute un couplet en pointant du doigt le « coût » que représentent les pensions de réversion.

Pour l'avenir

La réduction des inégalités de pensions entre hommes et femmes implique de remettre en cause les inégalités professionnelles — salaires et carrières — et de casser les mécanismes qui dégradent les pensions.

Le modèle actuel fait dépendre une partie des droits des femmes à la retraite de leur statut d'épouse ou de mère. Il y a dans la société une aspiration des femmes à disposer de droits qui leur seraient directement attribués en tant que personnes. D'autant que certaines mutations sociales, comme le fait que de plus en plus de femmes arrivent seules à l'âge de la retraite, rendent les droits dérivés plus fragiles ou plus complexes. Mais cette réflexion ne doit pas être le prétexte pour s'attaquer à des droits acquis. La question de l'égalité est un choix de société. Elle doit être débattue comme telle. ● **Marc LE DISERT**

Pension ou allocation ?

La retraite comme une prestation versée en compensation de la fin du travail est la version « bonnes œuvres ». La retraite comme salaire continué, payée grâce aux cotisations versées tout au long de la vie professionnelle est la version « solidarité ». La retraite, au contraire des discours condescendants de ceux qui y voient avant tout une source d'économies, est un droit acquis lors de la création de la Sécurité sociale en 1946. Ce droit à une vie digne à la fin de l'activité professionnelle est un droit que chaque salarié a gagné de par les cotisations versées tout au long de sa carrière professionnelle. Vouloir faire baisser la part du PIB consacrée aux retraites dans les années à venir, alors que le nombre de retraités augmente (même s'il augmente moins que précédemment), cela signifie vouloir appauvrir les retraités. Et pourquoi pas leur allouer une « allocation » totalement déconnectée du salaire précédent ? Cette question, éminemment politique, est au cœur du syndicalisme « retraité ». Une conception qui s'appuie sur la solidarité intergénérationnelle de la retraite par répartition. ● **Gilberte MANDON**

— En bref —

Année 2016

Baisse du nombre de départs en retraite

Les récentes statistiques publiées par la CNAV (Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse) montrent une baisse conséquente du nombre de départs en retraite. 613 506 nouveaux retraités de droit direct (Pensions de ceux qui ont cotisé) ont rejoint les rangs des personnes déjà en retraite contre 657 000 en 2015, soit une baisse de 6,6 %. Cette régression du nombre de départs à la retraite confirme celle enregistrée depuis quelques années, y compris dans les Fonctions publiques. Selon la CNAV, cette évolution est essentiellement due au recul de l'âge légal de départ à 62 ans. En 10 ans de (2006 à 2016) l'âge moyen de départ en retraite est passé de 61 ans à 62,4 ans. Le parallèle entre la courbe d'augmentation de l'âge de départ en retraite et l'évolution du chômage des jeunes est flagrant.

Retraite de base

4 euros de plus en 2016

Les récentes statistiques de la CNAV sont formelles : le montant moyen de la retraite de base pour une carrière complète au régime général — hors part versée par les régimes complémentaires — s'élève à 1 041 € par mois contre 1 037 € en 2015 soit une hausse de 4 €. Plus de la moitié des retraités du privé (58,8 %) paient une CSG au taux fort de 6,6 %, tandis que 12,9 % paient un taux réduit à 3,8 %.



Faire respecter la loi

Le questionnaire initié par les « neuf » organisations de retraités le confirme : le quasi-gel des pensions — + 0,1% depuis 2013 — est un élément important de la dégradation de leur niveau de vie. Même modeste l'inflation de 0,2% pour 2013 n'a amené aucune mesure de « rat-trapage » pourtant prévue par la loi. Depuis, les prix sont repartis à la hausse, sans compter la fiscalité locale, les dépenses de santé... L'INSEE chiffre la hausse à 1,2% sur un an. Avec le regain — timide — de la croissance les organismes européens prévoient le retour à une inflation de l'ordre de 2%. Les 30 000 retraités mobilisés le 30 mars dernier ont rappelé leur exigence : 2017 ne doit pas être de nouveau une année blanche. Une augmentation sensible des pensions doit intervenir en 2017. Ils ont aussi rappelé leur exigence de lier évolution des retraites et des salaires pour combattre la paupérisation des retraités largement engagée. Les neuf organisations de retraités — syndicats et associations — qui conduisent des mobilisations unitaires depuis 4 ans interviendront auprès du nouveau gouvernement sans attendre.

● Joël CHENET



Didier Bourgoïn

Membre du Haut Conseil de la Famille, de l'Enfance et de l'Âge, au titre de la FSU.

Quel est le rôle du Haut Conseil ?

Installé en décembre dernier, le Haut Conseil se propose d'apporter aux pouvoirs publics une expertise prospective et transversale sur les questions liées à la famille et à l'enfance, à l'avancée en âge, à l'adaptation de la société au vieillissement, dans une approche intergénérationnelle. Le but est de produire notes et rapports adoptés ou non au consensus. Lors de la séance d'installation, la ministre a mis l'accent sur la transversalité, la nécessité de nourrir le débat public et de produire des analyses et des approches prospectives... dont acte. Selon la ministre, la loi « ASV » est financée et, grâce à la territorialisation et les conseils départementaux de la citoyenneté et de l'autonomie (CDCA), la démocratie participative va se développer (sic).

Quelle place les organisations syndicales ont-elles dans ce Conseil, et quel rôle compte y jouer la FSU ?

Les organisations syndicales sont représentées dans le Conseil de la Famille et

dans le Conseil de l'Âge mais pas dans le Conseil de l'Enfance : c'est dommage. Elles sont membres du HCFEA au titre de « représentants des assurés sociaux ». Vu le nombre important de membres siégeant au HCFEA, la FSU ayant seulement deux représentants*, nous allons surtout alimenter les débats et réflexions par des contributions.

La question des financements est essentielle ; vers quel axe se dirige le Haut Conseil ?

Il est envisagé de créer soit une commission spécialisée soit un groupe de travail chargé d'étudier le recours à l'assurance privée dans la prise en charge de la perte d'autonomie, la question d'une assurance « publique » étant traitée en « formation plénière » du Conseil de l'Âge. Sur les questions liées à la santé et à la prise en charge des dépenses de soins des personnes âgées, le HCFEA rédigera un rapport portant sur la prise en charge des dépenses de soins.

● Propos recueillis par Marc LE DISERT.

*Marylène Cahouet est la deuxième représentante

Témoignage : 1^{ers} congés payés

Jacques BOUGEAT, retraité en Loir et Cher, avait 11 ans en 1936. Il livre ses souvenirs de cet été-là.

« Mes parents n'ont pas fait partie des 600 000 ouvriers ou employés gagnant les provinces à l'été 1936. Au cours de toutes les semaines précédentes, à travers leurs échanges, le soir quand ils rentraient séparément de Paris, j'étais conscient qu'ils vivaient des moments chargés de soucis et d'incertitude. Ils m'avaient avisé de l'éventualité de leur absence un soir... Je savais qu'on parlait d'ateliers occupés, de grèves.

Avant même les vacances scolaires, un soulagement était perceptible de ma place à distance de l'action, confirmé par la satisfaction de mes parents. Si ma mère, employée de bureau, bénéficiait déjà d'une courte durée de vacances, ce fut pour moi la joie de profiter de la présence de mes deux parents, de les sentir plus sereins. Mon père avançait les travaux de construction et d'aménagement

de la maison depuis longtemps entrepris. Néanmoins, il préservait, outre l'aide — légère — que j'avais plaisir à lui apporter, des moments d'occupations communes et, plaisirs suprêmes, la joie d'enfourcher les vélos pour une promenade un peu plus lointaine ou l'invitation de parents de l'autre banlieue, celle du nord de Paris. Cela signifiait la liberté de choisir l'emploi de son temps. Au-delà, sans que j'en aie conçu une idée claire, et sans doute grâce au propos entendu, j'ai eu l'intuition que les travailleurs, forts de leur solidarité, étaient reconnus et considérés, et conscients de l'être. À vrai dire, pour moi, congés payés et durée du travail constituaient la même victoire ; dès lors, le samedi après-midi, mes parents seraient présents, chose importante même si j'allais en classe! »

● Propos recueillis par Deny NONNET



© SHUTTERSTOCK

Sommaire du dossier

- 07 > Sécurité sociale: une question de santé publique
- 08 > Dis, raconte-moi la Sécu...
- 09 > La Sécurité sociale au service d'avancées majeures
- 10 > Poursuivre le débat

Sécurité sociale: une question de santé publique

La Sécurité sociale a plus de 70 ans. L'accent, depuis quelque temps, a été davantage mis sur son devenir, avec des évolutions estimées indispensables par les tenants des assurances privées et tenants du libéralisme, plutôt que sur le rappel des conditions de sa mise en place. Or cette approche est nécessaire non pas dans une perspective quelque peu nostalgique qui verrait dans le passé u

La France possède depuis 1945 un système de soins performant et universel, mais de plus en plus affaibli par les politiques libérales qui attaquent la Sécurité sociale et les réseaux de soins. À tel point que plusieurs indicateurs incitent à tirer la sonnette d'alarme. Les inégalités d'accès aux soins s'amplifient. Les Français ont l'impression d'être en moins bonne santé (voir les chiffres de l'Institut de recherche et documentation en économie de la santé). La gratuité ambitionnée par Ambroise Croizat, le fondateur de la Sécurité sociale, s'éloigne. Les dérem-

boursements, les restes à charge, les dépassements d'honoraires (2,8 milliards en médecine, 11,7 milliards en optique, dentaire et audio-prothèses) ainsi que les cotisations aux complémentaires ont explosé. Les mutuelles, les sociétés d'assurance et les institutions de prévoyance s'affrontent sur un marché en expansion rapide : 35 milliards d'euros de cotisations en 2016, plus 85,58% en 15 ans ! Les assurances privées et les complémentaires de santé sont favorisées au détriment de la Sécurité sociale. Les mutuelles en perdant leur rôle initial

(complémentaire mais aussi prévention, innovation) leur suprématie ont-elles également perdu leur âme ? Les complémentaires santé créent une situation de plus en plus inégalitaire : seize millions de retraités ne reçoivent aucune aide – ou si peu ! - pour leurs contrats individuels. Tout recul de la Sécurité sociale coûte très cher à la société française, aux assurés. Seule une Sécurité sociale rénovée, prenant en charge 100% des dépenses, permettra d'assurer les mêmes soins de qualité à tous les patients quels que soient leurs revenus.

● Dossier réalisé par **Joël CHENET, Bernard COLOU, Hubert DUCHSCHER, Jacques LECOFFRE, Marc LE DISERT, Deny NONNET.**

Dis, raconte-moi la Sécu...

Le besoin de se protéger contre les aléas de la vie est ancien. Les premières mesures de protection des « pauvres » sont anglaises et datent de 1601. Une obligation d'assistance monétaire – laissée entre les mains de l'Église et des notables – avait comme contrepartie une répression et un contrôle, une stigmatisation des bénéficiaires. L'essor des sociétés industrielles, l'abolition des corporations avec la Révolution française vont ouvrir une nouvelle dynamique. Les secours aux plus pauvres laissés à l'Église, l'aristocratie, vont être remplacés par des organisations collectives. Les Sociétés de secours mutuels se développeront à partir des lois de 1835 et 1898. Elles sont organisées dans les grandes entreprises ou les mines(1) Ces sociétés sont sélectives, les cotisations prélevées sur des salaires très bas.

Le XIX^e siècle invente les premières lois sociales

La deuxième moitié du XIX^e siècle est marquée par des révolutions (1830 et 1848 en France) ou explosions sociales. Au côté de la naissance d'un paternalisme patronal, la prise en compte des revendications ouvrières va se traduire dans les premières législations sociales. En 1880-1889, des assurances maladie et l'assurance vieillesse et invalidité sont créées en Allemagne. Deux tiers des cotisations sont versées par les salariés. Ce système va inspirer notre « modèle » social. Il se construit petit à petit : retraites, accidents du travail. En 1928-1930, la loi sur les assurances sociales pose les prémices de la Sécurité sociale. En 1932 à l'initiative et avec le seul financement du patronat se créent les allocations familiales. À partir de 1940, les assurances sociales offrent, en France, une protection contre les principaux risques. Cela ne concerne que les ouvriers payés sous un plafond de ressources correspondant au salaire d'un ouvrier qualifié. Il y avait 7 millions de cotisants – taux de 4 % ouvriers et patronat – au moment de la Libération.

1945 : la Sécu

Les décrets des 4 et 19 octobre 1945 pris par Ambroise Croizat (2) créent la Sécurité sociale avec pour principes « l'universalité, l'unicité, l'égalité ». Une seule caisse couvre l'ensemble des risques : prise en charge des frais médicaux, 50 % du salaire en cas de maladie, retraite par répartition... La Sécurité sociale a la possibilité de créer et gérer une assurance complémentaire. Sous la pression des mutuelles la loi Morice mettra un terme

à cette ambition et créera le ticket modérateur. La loi du 22 mai 1946 pose le principe de la généralisation à tous mais les professions non salariées non agricoles s'y opposeront.

Depuis un double mouvement va affecter la protection sociale : une généralisation et amélioration des garanties mais, depuis 1958, des remises en cause des grands principes fondateurs : 1960 – pouvoir de gestion directe de l'État – ordonnance de 1967 – création de 3 caisses, modification du paritarisme au profit du patronat, augmentation de la cotisation ouvrière. La période actuelle est marquée par une suite d'offensives : réforme des retraites, création d'une participation forfaitaire aux frais, lois sur l'hôpital, création des ARS... le tout étant piloté par une stricte vision comptable. La période est donc cruciale pour l'avenir de notre système de protection sociale.

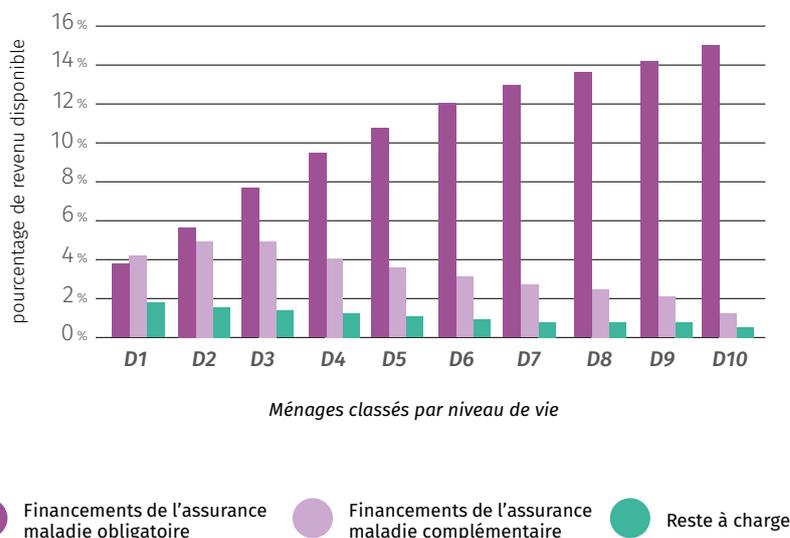
Sans oublier Pierre LAROCHE qui jouera un rôle déterminant dans l'invention du système français de Sécurité sociale.

2 Par exemple en 1883, 109 000 ouvriers sur 113 300 sont adhérents à la caisse des secours miniers.

Reste à charge des ménages

Des restes à charge plus élevés chez les plus aisés (13%) mais pesant davantage sur les revenus des ménages modestes (5% pour le premier décile). Les dépenses en optique et en dentaire représentent respectivement 7% et 10% de la consommation totale de soins pour les personnes du dernier décile, contre 2% et 6% pour les personnes du premier décile.

Contribution des ménages au financement des assurances maladie et complémentaire, reste à charge des ménages

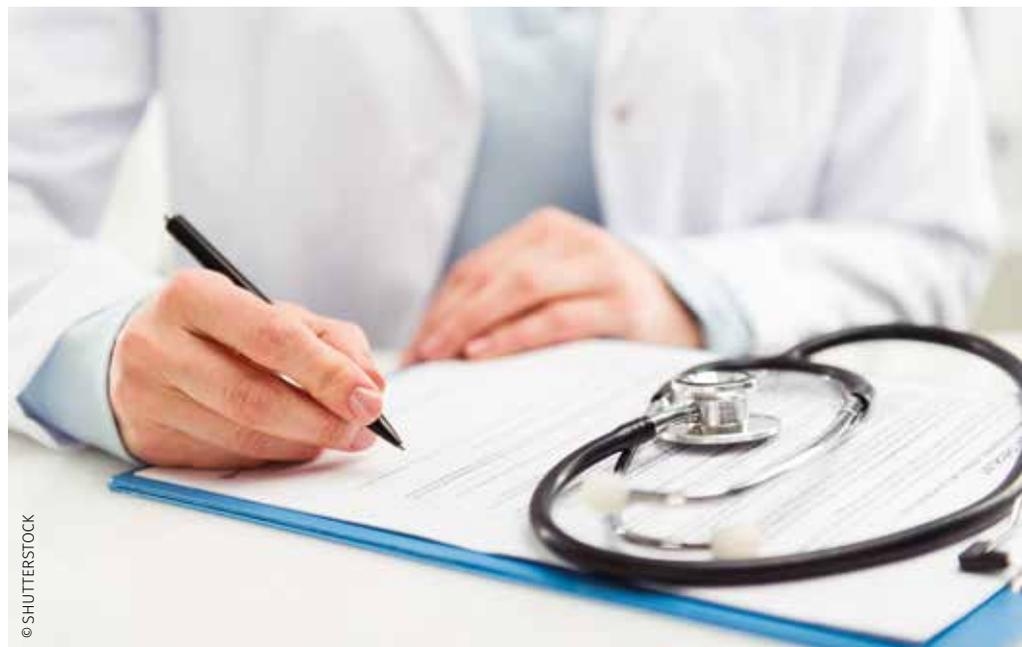


La Sécurité sociale au service d'avancées majeures

L'instauration d'une sécurité sociale universelle va bousculer la vision de l'avenir pour l'ensemble de la population française et particulièrement ceux qui vivaient dans la crainte de ne pouvoir faire face aux assauts des épidémies, aux mutilations de la vie. Dans le concret, de grandes évolutions vont bouleverser leur vie.

Dans le domaine de la santé

L'allongement de la durée de vie et le recul de la mortalité infantile, dont le bénéfice concernera pour la première fois l'ensemble de la population, en sont de belles illustrations. Avec des disparités : les progrès dans la mortalité infantile et la santé des jeunes enfants seront moins rapides dans les départements ruraux qu'en région parisienne, mieux dotée en structures de soin en lien avec l'existence de municipalités progressistes, souvent communistes, développant pour tous la prévention et le suivi sanitaire. En 1947, le département de la Seine avait la même mortalité infantile que l'ensemble du territoire ; en 1952, elle s'établit à 26,4 ‰ contre 40,8 ‰ dans l'ensemble de la France. Notons qu'à côté de la Sécurité sociale, le développement des politiques publiques de santé (pré-



vention, dépistages...) dans les établissements scolaires et sur les lieux de travail, jouera un rôle majeur.

Pour le développement du pays

La réduction des inégalités devant l'accès aux soins concourt à une meilleure force de travail, ce qui joue sur la productivité. Ainsi, la Sécurité sociale jouera un rôle positif sur la régulation du système économique en contribuant à la longue

phase d'essor après la seconde guerre mondiale, articulant le développement de la productivité du travail et du niveau de vie.

L'un des bienfaits de la Sécurité sociale, c'est aussi d'avoir su garder pour elle le fort attachement des Français. Au point d'en faire un atout pour la préservation et l'amélioration de ce formidable outil de justice sociale ? C'est la page de son histoire que l'on a continûment à écrire.

Régime local d'assurance maladie en Alsace-Moselle, source d'inspiration pour une protection universelle ?

→ Il faut rappeler que ce régime est un héritage de lois sociales de l'Empire allemand durant la période d'annexion de 1870 à 1918. Au moment du retour à la « mère patrie », ces dispositions plus généreuses que celles en vigueur en France, furent maintenues pour les travailleurs des trois départements. Ce régime s'apparente aujourd'hui à une complémentaire obligatoire, avec des comptes distincts, mais gérée tant pour les cotisations que pour les prestations par la Sécurité sociale. Il a en particulier compensé les désengagements successifs du régime général. Son conseil d'administration est composé de représentants des organisations syndicales en fonction de leur représentativité régionale, il détermine les niveaux des prestations et des cotisations (fourchette de 0,75 à 2,5%). Il concerne tous les salariés : actifs, retraités ou chômeurs à l'exception des fonctionnaires. Le fait qu'il soit adossé au régime général réduit considérablement les frais de gestion (environ 1% du volume des prestations). Le point faible de ce régime est un financement qui repose exclusivement sur les salariés ; avec la mise en place de l'ANI, les Alsaciens-Mosellans ont en moyenne une participation au financement complémentaire à hauteur de 86 %, alors qu'ailleurs elle est de 50 %.

Poursuivre le débat sur la Sécu !

La place de la Sécurité sociale, son avenir, ont fait l'objet d'un vif débat au début de la campagne présidentielle. Il a permis de faire émerger des propositions qui vont dans le sens de celles de la FSU.

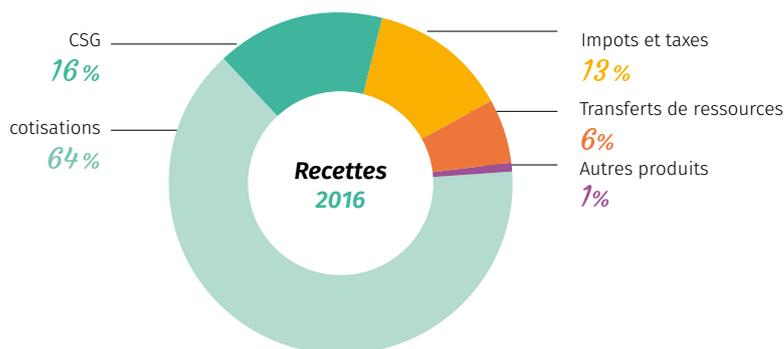
En décembre et en janvier dernier, plusieurs personnalités dont André Grimaldi professeur de médecine, Martin Hirsch directeur général de l'assistance publique et Didier Tabuteau responsable de la chaire santé à Sciences-Po interviennent pour réfuter la distinction désuète entre « petit risque » et « gros risque », introduite très aventureusement par « l'infortuné » F. Fillon et exigent un vrai débat sur l'assurance maladie. Dans leurs différentes interventions, ils soulignent d'emblée le poids relatif du coût des dépenses de santé. Les Français y consacrent près de 12% de la richesse nationale (PIB), niveau comparable aux Allemands, aux Hollandais, aux Canadiens, plus que les Anglais mais moins que les Suisses, les Japonais ou les Américains dont le système est par ailleurs très inégalitaire. Ils rappellent que la Sécurité sociale ne rembourse plus que 50% des soins courants (76% si on inclut l'Hôpital). Ils préconisent tous « d'étendre l'assurance maladie à l'ensemble des dépenses de santé, en incluant dans la Sécurité sociale la couverture complémentaire, aujourd'hui essentiellement assurée par les mutuelles et les assurances ». Cette proposition s'appuie sur plusieurs constats : « les assurances complémentaires sont moins égalitaires, leurs tarifs varient selon « la gamme » des prestations remboursées et sont plus élevés pour les familles et les plus âgés ». Par leur nombre (près de 600 organismes), elles sont « source de complexité de coût et d'iniquité ». Elles engendrent des frais de gestion bien supérieurs à ceux de la Sécurité sociale de 15% à plus de 25% selon les mutuelles, instituts de prévoyance et assurances privées contre de 4 à 6% pour la branche maladie. Ces experts concluent leurs argumentations par un appel au débat qui devrait s'achever par un vote de la représentation nationale ou par un référendum.

Sans doute, la critique du rôle et de la place des complémentaires mérite d'être nuancée. La distinction entre mutuelles ou instituts de prévoyance à but non lucratif et assurances privées doit être soulignée.

Qui finance ?

Les recettes, 468 milliards d'euros⁽¹⁾ qui « alimentent » les différentes « branches » de la Sécurité sociale (assurance maladie, vieillesse, familles et accidents du travail), proviennent de quatre sources :

- 1 → Pour 64% par les cotisations sociales. Elles sont calculées en pourcentage du salaire brut. Une part est payée par le salarié et l'autre par l'employeur.
- 2 → Pour 29% par des impôts et taxes affectées (ITAF). La CSG mise en place en 1991 en constitue la plus grande part (16%). S'y ajoutent pour 13%, divers prélèvements impôts et taxes (sur les revenus des capitaux et valeurs mobilières, les alcools, les médicaments, les activités polluantes...).
- 3 → Pour 6% par des transferts de ressources ou des subventions concernant le fond de vieillesse et de solidarité, la prise en charge des dépenses en faveur des personnes âgées et des personnes handicapées ou le rééquilibrage de certaines caisses déficitaires de retraites.
- 4 → Pour 1% par d'autres produits : subvention et produits financiers.



À noter quelques tendances lourdes : les ressources des cotisations tirées des cotisations tendent à diminuer. Elles étaient de 70,8% en 1990. Cette baisse concerne la part dite patronale. Celles provenant des impôts et taxes affectées ont très sensiblement augmenté. Elles ne représentaient que 2,8% en 1990. La CSG constitue la plus grande part de ces prélèvements. Les contributions publiques sont en nette diminution. Elles participaient alors, à hauteur de 12,4% aux recettes de la Sécurité sociale.

⁽¹⁾ Loi de finance 2 015 - Comptes de la Sécurité sociale 2016.

Le devenir de l'appareil mutualiste appelle des solutions qui garantissent l'avenir des personnels et des structures de soin ou de prévention qu'il gère avec efficacité. Pour autant, la manière dont le président de la Mutualité balaie d'un revers de main la création de cette nouvelle assurance maladie, véritable « Sécurité sociale intégrale » ne cesse d'interroger. En qualifiant cette proposition « d'utopie », ne manifeste-t-il pas ainsi les mêmes préventions que celles que la Mutualité opposait déjà, en 1946, lors de la généralisation de la Sécurité sociale. Raisons supplémentaires pour que les

citoyens, les assurés, les mutualistes, s'emparent de ces questions, pour que notre syndicalisme amplifie l'information sur ce dossier crucial, interpelle les uns et les autres et participe à ce débat fondamental. Il y a désormais urgence à relancer et à organiser les discussions et les confrontations au plan local et national sur la place et le rôle de la sécu du XXI^e siècle !

Note : les citations entre guillemets sont extraites de la pétition « Grimaldi » du 13 décembre 2016, de l'article du « Monde » du 14 janvier 2017 sous la plume de M. Hirsch et D. Tabuteau.

La prise de position de la Mutualité renvoie à l'article du « Monde » du 23 janvier signé par T. Beaudet.

Bien « sentir » son vin pour le « marier » au mieux

Le mariage du vin et du mets est en France, souvent, un sport national, parfois un casse-tête, en tout cas une source d'interrogation.

Si l'on vous croit quelques expériences dans ce domaine, vous aurez droit au coup de fil du dimanche matin (au mieux 24 heures avant) : « Dis-moi, est-ce que je peux mettre... ». Certes les ouvrages sont nombreux pour guider votre choix, mais aucun ne se risque à une réponse unique, et tous associent des vins à des plats plus ou moins élaborés. Des bases sont ancrées dans notre culture nationale ; vin blanc avec poissons, vin rouge avec viandes grillées, mais est-ce vrai toujours avec une matelote ou un rôti de veau ? Les goûts et les modes ont évolué : les liquoreux ont pris leur place sur les foies gras au-delà des frontières du Sauternes ou du Gewurztraminer ; les rosés gagnent de nouvelles régions et monopolisent les barbecues ; le champagne a remonté le repas du dessert à l'apéritif. Les professionnels mis de côté, évitez l'exercice de style et fiez-vous à votre propre goût ; vous « connaissez » votre plat, souhaitez-vous l'accompagnement ou la rupture ? Si un Côtes du Rhône aux notes de fruits accompagnera une volaille aux poires ou aux cerises, un vin frais et léger

ravivera votre palais sur un fromage de chèvre sec ou une viande blanche serrée. Les rapprochements locaux fonctionnent très bien parce que notre goût les a enregistrés — choucroute avec un Alsace sec, Rosette de Lyon avec un Beaujolais, huîtres avec un Muscadet, etc.

Tester avec les sens

Testez votre vin au moins quelques heures avant le repas. D'abord la vue : dans le verre on mire la couleur (un ocre foncé est souvent signe de madérisation), c'est la robe. Puis l'odorat, on sent profondément, une première fois pour humer le vin non remué ; ensuite on dodeline le verre et on imprime une rotation lente, ce qui va dégager pleinement les arômes, le nez du vin. Enfin le goût avec la gorgée qui roule sous la langue et contre les joues pour rendre le tannin, l'alcool, le sucre ou l'acidité...

C'est là que vous tenez votre vin et que vous le confrontez avec ce que vous avez enregistré de votre plat. Allez, amusez-vous ! ● **Jacques HATTABLE**

— Idées recettes —



Langouste farcie

→ Ingrédients pour 4 personnes :

- 1 langouste ou 2
- 100 g de champignons de Paris
- Persil
- 1 cuillère à soupe de cognac
- 20 g de beurre, sel, poivre

Court bouillon :

- 2 carottes
- 1 oignon
- 1 gousse d'ail
- 1 branche de thym
- 1 feuille de laurier

→ Recette :

- Faire cuire la langouste 15 minutes au court bouillon.
- Couper en deux la langouste une fois refroidie. Retirer toute la chair.
- Mélanger les champignons finement coupés, le persil haché, le beurre fondu et la chair de la langouste.
- Saler et poivrer.
- Garnir la coquille de la langouste.
- Arroser de cognac et faire gratiner au grill 5 minutes.

→ **Le bon accord :** vin blanc puissant - Chablis Grand Cru, Hermitage



© SHUTTERSTOCK

— *Lecture* —**Jón Kalman Stefánsson**Entre ciel et terre

Le « gamin » est un jeune pêcheur islandais. Lors d'une sortie en mer son très proche ami Baldur meurt de froid. En effet trop occupé à lire un recueil de poésies avant son départ, il a oublié de prendre sa vareuse et sous le climat très hostile de l'Islande du XIXe siècle, cela ne pardonne pas. Le gamin, inconsolable, n'a qu'une idée en tête : rendre le livre à son propriétaire, un vieux capitaine de pêche aveugle...

Ce récit, c'est la poésie hypnotique d'une écriture singulière où l'on est chaviré, où les phrases, lentes et dépouillées s'entourent autour de nous ; c'est la magie des mots « de ceux dont on peut se passer pour survivre, mais pas pour vivre » ; c'est l'omniprésence d'une nature extrême qui fait se sentir tout petit, mais dont l'hostilité n'est jamais gratuite ; ce sont les personnages rencontrés au cours de cette quête initiatique, qui sont tour à tour ordinaires et hors du commun, qui rassurent et qui intriguent, qui recentrent et ouvrent des portes de l'imaginaire. Accroché aux pas du « gamin », envoûté, on sort comme d'un rêve qu'on ne peut tout à fait effacer. Tomes suivants de cette trilogie : *La tristesse des anges* et *Le cœur de l'homme*. → Éd. Gallimard



● Soazic LE LANN

Les retraités ont décidé, de nouveau, de se faire entendre



Le 30 mars, ils étaient des dizaines de milliers à manifester dans plus d'une centaine de villes de France à l'appel de neuf organisations syndicales ou associations de retraités : CGT, FO, CFTC, CFE/CGC, FSU, SOLIDAIRES, UNRPA, FGR/FP et LSR.

La **dynamique unitaire** s'est renforcée et a contribué, bien souvent, à rassembler plus largement qu'à d'autres occasions. Ils étaient 1000 à Toulouse, 800 à Marseille, 300 à Limoges et à Rennes... Les cortèges de manifestants exigeaient une revalorisation des pensions bloquées depuis près de 5 ans, si ce n'est la hausse de 1%, en 2015. La diffusion et la collecte du questionnaire unitaire ont été très largement animées sur des stands, les marchés et les lieux de rassemblements. Les réponses confortent l'analyse du SNUipp et de la FSU. Les questions de pouvoir d'achat sont prégnantes. Les mesures ciblant les pensions — suppression de la demi-part, imposition du supplément pour avoir élevé trois enfants ou plus, pression des complémentaires —, les mesures fiscales régressives, l'instauration de la CASA, l'augmentation des dépenses contraintes, notamment celles

de l'accès aux soins, ont eu des répercussions néfastes sur le niveau de vie. Cette journée atteste du profond mécontentement des retraités sur le sort qui leur est réservé et le mépris affiché par le gouvernement à leur égard. C'est la raison pour laquelle les neuf organisations syndicales ou associations de retraités ont décidé de poursuivre leur travail en commun, afin de faire entendre la voix des retraités et

« Des pensions bloquées depuis près de 5 ans, si ce n'est la hausse de 1%, en 2015 »

donner de l'écho à leurs revendications, à commencer par celles qui touchent au montant des pensions, au pouvoir d'achat. Dans un calendrier marqué par des échéances politiques importantes et lourdes d'enjeux, les retraités doivent faire entendre leurs revendications spécifiques : indexation des pensions sur l'évolution du salaire moyen, et non sur les prix, et exigence d'une pension au moins égale au SMIC. ● Marc LE DISERT

L'enseignement en Grèce

Rencontre avec Georges Diamantis, enseignant syndicaliste exerçant dans le primaire, qui témoigne de la situation de l'enseignement en Grèce depuis le début de la crise.

À une question sur la situation économique et sociale, Georges Diamantis précise que « le chômage atteint officiellement 24 %, mais un bon nombre de temps partiel n'est pas comptabilisé. Le chômage des femmes atteint 50 %. La situation la plus grave concerne le chômage des 40-50 ans chargés de famille ».

Une lente dégradation

C'est surtout la lente dégradation de l'Éducation nationale avec son flot de fermetures d'établissements, de classes surchargées, de conditions de travail détériorées qui l'inquiète. Le budget de l'Éducation nationale s'est réduit pour atteindre 2,8 % aujourd'hui alors que la moyenne européenne s'établit à 5 %. La dotation de l'État pour les écoles a baissé de 65 %. À

« Il n'est pas facile de vaincre les découragements et créer du collectif »

l'école primaire, on assiste à une énorme diminution du personnel : 12 800 postes supprimés en six ans. Il faut dix départs en retraite pour procéder à un recrutement. Dans le secondaire, la baisse est de 34 % : on est passé de 103 000 à 68 000 enseignants. Pour combler le manque d'enseignants, l'État recrute des vacataires pour une année (vacances non rémunérées). Plus de 15 % des enseignants sont dans ce cas. Les salaires des enseignants ont baissé de 38 % en moyenne. Georges décrit sa situation : « Avec une ancienneté de 22 ans, deux diplômes universitaires et deux enfants, je touche 1 176 € par mois (en 2010, je percevais 1 500 €) ». Il considère son salaire comme bon quand il le compare à celui d'un débutant qui s'élève à 586 €. D'autant plus, dit-il « qu'officiellement, le salaire minimum est de 511 €, mais



beaucoup de salaires plafonnent à 300 ou même 250 €. » Les retraites ont subi 13 diminutions et ne représentent plus que 45 % du montant antérieur à la crise.

Le syndicalisme à réinventer

Le constat qu'il fait est sans appel : « Le climat social se détériore dans les écoles », malgré les quelques grèves qui ont réussi à freiner un peu ces dégradations, mais, continue-t-il, « les syndicats sont faibles et les luttes difficiles ». En Grèce, se syndiquer est obligatoire dans le secteur public. Mais les syndicats sont instrumentalisés par les forces politiques, leur crédibilité en est amoindrie. « Il faudrait changer la manière de s'adresser aux travailleurs, partir de la population pour créer des organisations de base pour reconstruire ensemble un projet de société. Mais il n'est pas facile de vaincre les découragements et de créer du collectif dans un contexte de survie où manger, se loger et se soigner posent d'énormes problèmes ». En conclusion, Georges compare la situation de la Grèce à celle d'un pays qui vient de subir une guerre. Il dit qu'on ne peut pas sortir de la crise si on ne change pas le fonctionnement de la société. ● **Propos recueillis par Élise SÉGUR.**

Une autre idée de la France : solidaire, accueillante, ouverte...

Ils sont citoyens, Français ou non, bénévoles ou salariés, grands-parents ou étudiants, femmes et hommes. Ils et elles sont tous engagés dans des associations, des collectifs citoyens... auprès des réfugiés, arrivés en France. Ensemble, ils et elles ont décidé de construire une cartographie interactive⁽¹⁾ pour recenser les centaines d'initiatives citoyennes qui ont émergé ces derniers mois, de manière spontanée, sur tout le territoire français, face à la passivité des pouvoirs publics, alors même que des personnes fuient la guerre ou la misère. Cette carte permet d'avoir une vision précise de l'élan de solidarité, d'ouverture et d'hospitalité qui a émergé dans toutes les régions, à l'opposé des discours de repli xénophobe. Trois objectifs sont visés : mieux connecter les militants entre eux et se connaître les uns les autres, être un outil d'information au service des personnes ayant des besoins de formation, d'accompagnement juridique, de soins médicaux... et enfin rendre visible cette solidarité et montrer qu'une autre France existe, accueillante et mobilisée aux côtés des migrants. ● **Gilberte MANDON** ⁽¹⁾ <https://sursaut-citoyen.org>



Nantes, une « Maison » à découvrir

L'éléphant nantais est bien connu des touristes mais savent-ils qu'à quelques encablures de ce mastodonte, ils sont attendus à « La Maison des Hommes et des Techniques » par des retraités des chantiers navals. D'ailleurs, ces derniers n'apprécient guère que le célèbre pachyderme ait établi son territoire dans l'ancien atelier des Nefs où se fabriquaient les coques des bateaux. « La Maison des Hommes et des Techniques » se situe sur le site des « Chantiers de Nantes » fermés en 1987. Un an avant la cessation d'activités de la navale nantaise, les salariés créaient l'association « Histoire de la Construction Navale à Nantes » qui agira dès le lendemain de la fermeture pour sauver des archives et des outils, voués à la décharge.

Une maison ou un musée ?

« La Maison des Hommes et des Techniques » est un lieu d'animation, d'exposition et de documentation, dédié au monde ouvrier et particulièrement à la construction navale. Elle accueille une exposition permanente intitulée « Bâtisseurs de navires » sur l'histoire de la construction navale et d'autres temporaires sur le monde du travail et l'histoire maritime et fluviale de Nantes. Les bénévoles n'aiment pas que l'on compare leur « Maison » à un musée car disent-ils « chez nous, on peut prendre les outils en main, faire fonctionner le pont transbordeur, faire tourner une hélice... » On a aussi tout loisir de s'asseoir quelques instants afin de visionner des films courts mais qui en disent long sur les luttes ouvrières de l'époque : lancements des bateaux, conférences

syndicales, discours de syndicalistes emblématiques, scènes de vie ouvrière. Peut-être aurez-vous la chance d'y rencontrer des passionnés de trains électriques qui vous permettront avec plaisir de piloter leurs maquettes, ceci en souvenir des locomotives construites là où s'abrite l'éléphant.

Des expositions à voir

Si vous êtes de passage à Nantes, n'hésitez donc pas à franchir le seuil de « La Maison des Hommes et des Techniques » ! Prochainement deux expos à visiter : « Au contact de la machine » d'Hélène Cayeux — photos d'ouvrières et d'ouvriers sur leur lieu de travail — du 5 avril au 31 juillet et « Bonjour collègues ! » — la convivialité au travail de la fête des médailles à la pause-café — du premier juillet au 3 septembre. Ensuite, il sera encore temps de faire un tour sur le dos du majestueux éléphant afin de mieux contempler le site des « Chantiers » ! ● **Monique RAMÉ.**



Morbihan : découvrez le Golfe

À l'abri du large et des intempéries, en Bretagne sud, il est un endroit magique, classé dans les plus belles baies du monde, le Golfe du Morbihan.

Cette petite mer « mor bihan » de 12 000 ha s'ouvre sur l'océan par un goulet étroit entre Port-Navalo et Locmariaquer. Elle n'abrite pas moins de 300 îles et îlots ; deux d'entre-elles l'île-aux-Moines et l'île d'Arz sont des communes ; Vannes et Auray sur leur rivière, tout au fond, sont à 25 km de la pleine mer. Habité depuis la nuit des temps, le Golfe garde des vestiges mégalithiques imposants : le grand menhir brisé, le dolmen et la Table des marchands à Locmariaquer, le tumulus de Tumiach, les cairns du Grand Mont et de l'île de Gavrinis le cromlech d'Er Lannic. Le patrimoine médiéval renommé à Auray, Vannes, Saint Gildas et Sarzeau montre remparts, et jardins, lavoirs, maisons à colombages. Le château de Suscinio, résidence d'Anne de Bretagne, surgi des marais fait face à la mer. Le parc naturel régional puise ses caractéristiques dans son identité littorale bretonne et ses marais, son échelle humaine et son unité géographique. La réserve de Séné permet l'observation des milliers d'oiseaux



© SHUTTERSTOCK

sédentaires ou migrateurs. L'exploitation du sel favorisée par le micro climat - plus de chaleur, moins de précipitations - disparue au début des années cinquante a été relancée en 2003 en réhabilitant les marais salants de Saint Armel et du Hézo. L'élevage des huitres date du second empire et produit 10 % de la production nationale. Il faut trois ans dans les parcs pour qu'elles garnissent les plateaux de fruits de mer. Avec ses ports aménagés - Vannes, Arradon, Auray, Le Bono - et leur voisin Le Croesty, et les innombrables mouillages naturellement abrités, Le Golfe est un haut lieu mondial de la plaisance. On y croise les multicoques géants de course

« Le Golfe est un haut lieu mondial de la plaisance. »

construits à Vannes et les bateaux traditionnels Sinagots et Guépards fabriqués à Arz, les canots de pêche, les kayaks de mer, les planches et une multitude de vedettes et voiliers. Dernier volet d'un tourisme grandissant, la gastronomie rayonne sur tout le secteur, des fruits de mer et poissons à la charcuterie traditionnelle, de la crêperie au restaurant étoilé. La découverte du Golfe s'effectue à pied par les sentiers douaniers et le GR 34, à vélo, ou en bateau. Le Golfe c'est tout un monde. Il faut choisir son mode d'entrée, et prendre son temps au rythme de la marée qui a imposé sa loi aux pierres et aux hommes.

● Arlette LE JOUBIOUX.

Les incontournables

→ Vannes

Le port, les remparts, les jardins, les lavoirs, les maisons moyenâgeuses, la cathédrale, le musée, la halle aux poissons et le marché couvert.

→ Auray

La vieille ville, le port de Saint Goustan et son pont médiéval.

→ L'île-aux-Moines

Le sentier côtier, la grande plage, la vue sur les mouillages.

→ L'île d'Arz

Le sentier côtier, le moulin à marée, le chantier naval du Guip.

→ Le Bono

La rivière, le port et le vieux pont réhabilité pour les piétons.

→ Le Logeo

Le petit port de caractère où cohabitent plaisanciers et ostréiculteurs.

→ Port Navalo

La vue sur la sortie du Golfe avec ses forts courants, et le coucher de soleil sur l'île de Méaban.

Le Croesty

Le grand port de plaisance, les boutiques, la thalasso, le casino.

→ Saint Gildas

L'abbaye où vécut Abélard, ses plages abritées.

→ Suscinio

Le château moyenâgeux,

résidence de chasse d'Anne de Bretagne, l'immense plage de sable fin.

→ Saint Armel

Les marais salants, le « gochtial » mi brioche mi pain, vendu au Moulin à café à consommer nature ou grillé, tartiné de beurre salé ou de saligou, ou toasté avec du foie gras.

Le Hézo : les marais, le moulin à marée, le musée du cidre.

3 QUESTIONS À...



Gilles Perret,

réalisateur et documentariste français. Ses derniers films : *La sociale* (2016), *Les Jours heureux* (2013), *De mémoire d'ouvriers* (2012)

(1) Vous venez de réaliser «*La Sociale*», quel lien faites-vous avec la réalisation de votre film «*Les jours heureux*» ?

La Sécurité sociale avait été baptisée joliment « la fille de la Résistance ». En fait, c'était la mesure phare du programme du Conseil national de la Résistance dont je racontais l'histoire dans mon avant-dernier film « *Les Jours Heureux* ». Lorsque je circulais dans les salles de cinéma pour le présenter, je me suis rendu compte que cette mesure dont nous bénéficions tous quasiment tous les jours était très mal connue des Français. J'ai trouvé ça injuste d'autant que je ne connais rien de plus humaniste que de donner accès à la vie pour tous. J'ai donc décidé de consacrer un film entier à la décision la plus folle du programme du CNR, intitulé « *Les Jours Heureux* » : la Sécurité sociale.

(2) Quelles analyses faites-vous de la situation de la Sécurité sociale aujourd'hui ?

Tout d'abord, il faut dire que la Sécu représente encore un édifice considérable avec un budget de 1,5 fois le budget de l'État qui échappe totalement au marché. Chaque jour, c'est plus d'un milliard d'euros qui passe directement des producteurs de richesses que sont les salariés vers les bénéficiaires dans une belle solidarité entre les malades et les biens portants, entre les actifs et les inactifs. Par contre, ne nions pas le fait qu'elle est menacée par l'ampleur même de son budget. Le gâteau est appétissant

pour les libéraux. Cela ne date pas d'hier. Les mutuelles et les assureurs privés lorgnent sur cette manne. Elle est attaquée aussi idéologiquement. Cet îlot de socialisme qui fonctionne bien au milieu d'un monde capitaliste représente une institution qu'il faut combattre pour les libéraux. Nous pourrions dire que son succès est une menace. Elle est aussi menacée par le désintérêt de la population à son égard. Mais cela se comprend vu la complexité du système. L'État, les politiques libérales et les technocrates de la Sécu ont tout fait pour éloigner les salariés de « leur » Sécu si bien qu'aujourd'hui personne n'y comprend rien sauf quelques spécialistes. Et lorsque nous connaissons mal, nous sommes mal armés pour la défendre. En ce sens, mon film peut être un outil.

(3) Que pensez-vous du débat actuel sur la Sécurité sociale, la proposition du 100 % sécu est-elle crédible ?

La proposition du 100 % Sécu est une vraie belle proposition politique à la fois sur le plan économique et sur le plan humaniste. Elle est intéressante économiquement puisque la Sécu a un coût de fonctionnement 4 fois moins élevé que les complémentaires santé (6% pour la Sécu, 24% pour les complémentaires). Ceci est dû à l'économie d'échelle mais aussi au fait que la Sécu n'a pas besoin de faire de publicité, ni de rémunérer des actionnaires. En plus, si la Sécu gérait la partie complémentaire, chaque feuille maladie ou acte médical ne serait traité qu'une seule fois.

Elle est humaniste car chaque assuré paie en fonction de ses moyens (un pourcentage de son salaire) et reçoit selon ses besoins. Quoi de plus beau ?

En gros, il faut dire et répéter que la Sécu est moins chère et plus égalitaire que tous les autres systèmes d'assurance. Pour réussir cette transition, on pourrait déjà proposer la Sécu comme complémentaire, c'est-à-dire qu'elle soit mise en concurrence avec les autres complémentaires. La concurrence, ça plaira aux libéraux. Comme cela coûtera moins cher, les gens iront vers elle et de fait les complémentaires disparaîtront progressivement. Facile, avec un peu de courage politique...

● **Propos recueillis par Gilberte MANDON.**